

Harcèlement électromagnétique et harcèlement en réseau :

ce n'est pas vous qui êtes fou.

Torture électromagnétique à distance par par des dispositifs et armes à énergie dirigée sévit dans le monde entier depuis des décennies dans le plus grand silence. Torture par des tirs de micro-ondes en particulier mais pas seulement.

Une nouvelle high-tech criminalité liée avec le vertigineux développement des technologies est pratiquée de par le monde. En France, en totale impunité.

Les armes électromagnétiques issues des technologies militaires de pointe sont prêtes depuis des années. Hier utilisées dans la guerre du Golf, aujourd'hui testées sur des civiles à leur insu. Autant à Guantánamo que dans le pays berceau des Droits de l'Homme. Des milliers de personnes à travers la planète prises pour des cobayes par des complexes militaro-industriels. Des personnes implantées sans consentement.

La réalité dépasse toute science-fiction, notamment en contrôle mental. Par les armes électromagnétiques, précisément, émettant à basses et à ultra basses fréquences, il est possible d'influer sur le comportement d'un être humain, sur sa volonté, sur ses choix. La lecture de ses pensées, fiction rêvée des scientifiques et l'industrie militaire, est devenue la réalité. Dans l'ignorance générale. Certaines revues s'en font un timide écho. Il faut tout de même un peu informer le quidam de ce qui lui pend au nez. Des articles vantent alors les progrès inédits du tout interconnecté avec en... tête, l'ordinateur et le cerveau humain. Pas vraiment précisé qu'il peut s'agir du vôtre, et surtout à votre insu. Car ces technologies sont développées en secret. Frappées de secret défense.

C'est dans ce cadre de l'étouffé que se développe, depuis des décennies le harcèlement électromagnétique secret. La forme la plus violente de harcèlement lui vieux comme le monde. Tout harcèlement vise la destruction de la cible. Ici une violence physique inouïe est doublée par la violence psychologique de harcèlement en réseau dit gang stalking. Les deux en bande organisée et d'une ampleur qui dépasse l'entendement.

Le but de cette masse de criminels est de voir la victime-cible mourir. Se suicider de préférence. Dans nos sociétés occidentales permissives et relativement repues, les sens sont constamment fouettés pour encore plus de ressenti. Dans une «France orange mécanique» ultra

violente, non tenue ni par la loi et sa correcte application ni par la foi d'ailleurs, le harcèlement autant l'électromagnétique que *gang stalking* représentent une *reality show* à ciel ouvert.

Trente ans de higt-tech criminalité secrète au bas mot. En France, une omerta totale alors que certains pays commencent à légiférer (les USA, la Russie).

Le temps est venu de dénoncer cette ignominie nazie. Se renseigner est déjà un acte militant. Nous sommes des milliers de cibles à travers le monde. Et précision à l'adresse des harceleurs. Nous sommes tous des cibles potentielles. En outre de celles des terroristes.

Harcèlement électromagnétique par les armes à énergie dirigée: les nazis n'auraient pas fait mieux

TESLA savait. Nous autres cent cinquante ans plus tard n'ignorons ni le danger de l'électricité ni des ondes. Il n'en reste pas moins qu'avancer une agression par le biais de micro-ondes à distance laisse incrédule v. pantois. Et pourtant, il est parfaitement possible d'agresser autrui à distance à travers les murs par des tirs d'énergie dirigée. Le harcèlement électromagnétique est une terrifiante forme de criminalité par les armes inédites : invisibles et silencieuses.

Dans sa « Notice d'information, Avril 2004 » adressée à tous les commissariats de police allemands, Dr. Reinhard MUNZERT expose la situation des victimes de torture électromagnétique à distance en Allemagne. «Depuis plus de dix ans, des hommes sont torturés dans leurs foyers, à travers leurs murs, dans le plus grand secret et au mépris de l'être humain, avec des rayons électromagnétiques pulsés et à haute fréquence [...]. Les motifs sont multiples et vont des «simples irradiations» pour acquérir facilement un bien immobilier, jusqu'à des liquidations lentes et atroces [...]. Le choix des gens à cibler est fréquemment dicté par la vengeance, la haine pathologique et l'envie ou jalousie sociale».

Les effets des méthodes de torture dont parle Dr. MUNZERT sont corroborés par les témoignages de victimes françaises: «sensations de piqûres d'aiguilles fines, sensation de coupures de rasoir aussi aiguës que celles d'une lame de rasoir, réchauffement de différentes parties du corps provoquant la sensation d'être «grillé», ainsi que des vibrations et des déchirures, comme si on était entré dans une source de courant, des douleurs de différents aspects, en diverses parties du corps et bien d'autres douleurs». (Source : ibid.) Bien des

douleurs inexplicables pourraient en effet être causées par l'utilisation criminelle de ces dispositifs à énergie dirigée. Bien des crimes seraient maquillés en troubles psychiatriques et accidents de santé (AVC, rupture d'anévrisme, crise cardiaque, ressenti fort de strangulation, crampes, spasmes, paralysies ainsi que des douleurs dont on ne parvient pas à trouver la cause telles des fibromyalgies).

Et plus loin dans la « Notice d'information, Avril 2004 » : «Ceux qui maîtrisent bien ces paramètres, peuvent, à distance, de manière secrète et invisible, avec une extrême précision mais difficilement prouvable, paralyser un être humain, le manipuler, le persécuter, le torturer, le rendre malade, le pousser au suicide ou le tuer [...]. Vous êtes cible d'une véritable traque sauvage. Localisé partout. Vous êtes rattrapé dans votre ville, ailleurs dans votre pays et au-delà des frontières».(«*Notice d'information, Avril 2004*», Dr. Reinhard MUNZERT, lettre traduite de l'allemand par Rudy ANDRIA).

Le phénomène est planétaire et pourtant quasi totalement méconnue des populations, notamment française. C'est que le secret est bien gardé par les gouvernements. Une collaboration entre leurs services secrets est à supposer. Les témoignages des victimes à travers les continents se corroborent. C'est dû au côté extrêmement codifié de cette activité criminelle qui est le harcèlement électromagnétique et le *gang stalking*.

Que fait la police?

Le 10. Juin 2012 apparaissait sur Legavox l'article juridique de Louis FREYHEIT «*Droit comparé du harcèlement électromagnétique: nécessité d'une loi française*».

Cette source très complète évoque clairement «une nouvelle forme de criminalité apparue suite au développement de nouvelles armes, techniques et appareils» (paragraphe 1. Droit et armes électromagnétiques).

«[...] l'appréhension par le droit de cette nouvelle forme de harcèlement, commis au moyen d'appareils, techniques, méthodes reposant sur électromagnétisme, qu'ils soient qualifiés d'armes ou non». (parag. 6. Plan)

Sont comparés «le droit américain, le droit international, ainsi que le droit européen, le droit russe et enfin français en la matière (l) pour remarquer l'impunité, conduisant à l'injustice, en France, relative à l'utilisation de tels techniques et appareils». (parag. 6. Plan).

Cependant, au bout de trente ans de criminalité secrète planétaire, l'innommable commence à sortir au grand jour. En attendant, en France, un déni consommé. Ce n'est que depuis peu que les victimes tentent à se retrouver, à s'organiser.

Le CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Électromagnétiques) aurait recensé une centaine d'appels de personnes se disant ciblées. Des citoyens commencent à prendre conscience d'une possible origine criminelle des manifestations douloureuses physiques inhabituelles : être régulièrement tiré de son sommeil par une soudaine douleur « sur » la tête ressentie comme venant de l'extérieur et qui peut disparaître dix minutes plus tard. Malgré une hygiène de vie correcte, un « mal de tête » quotidien d'une demie-heure à une heure précise. Une pointe de sciatique tous les lundi entre midi et deux, une forte accélération du rythme cardiaque au moment du coucher. Une soudaine et violente douleur au pied à ne pas pouvoir le mettre par terre à la sortie du Palais de justice après y avoir déposé sa plainte...

Il n'en reste pas moins que certains lanceurs d'alerte se voient encore recommander une expertise psychiatrique. D'autres se sont retrouvés internés... Être attaqué par des ondes? Du délire... Impossible. Ou alors : possible, mais comment ?? Et pourquoi **vous** ???

Encore récemment, dans les commissariats français, les victimes se heurtaient la plupart du temps au déni total, à la dérision, l'ignorance. Aujourd'hui, la police sait plus ou moins. Néanmoins, le harcèlement électromagnétique (ou électronique) sans barrage d'aucune loi se répand comme une traînée de poudre depuis des années. Il n'y a qu'à lire les terrifiants témoignages des victimes torturées déjà dans les années 80. (Cf. le site Covherfr, harcèlement électromagnétique).

Aujourd'hui, avec des dispositifs de plus en plus perfectionnés, il est possible d'agresser quelqu'un par les tirs d'énergie pulsée au beau milieu de sa famille, d'un groupe ou d'une foule, sur son lieux de travail, lors de ses courses, ses loisirs, dans sa voiture. En plus du harcèlement électromagnétique, les victimes-cibles traquées comme du gibier, sont suivies et ennuyées partout: harcelées dans les commerces, dans les administrations, dans les lieux de culte. Toutes sont prises en étau du harcèlement en réseau, aux USA appelé *gang stalking*.

La chasse à l'être humain en meute.

Malades comme des bêtes.

Un harcèlement secret pratiqué déjà par la Stasi de sinistre mémoire (violation de domicile sans

effraction, déplacement des objets, mise sur écoute...). Un harcèlement en bande organisée avec des protocoles précis. Et c'est bien là, la différence entre les individus ciblés et les électrosensibles pour lesquels on voudrait d'ailleurs bien nous faire passer...

Une chasse en bande organisée. Avec des décideurs et des pions en tant qu'exécutants, rémunérés ou pas. Y participent des « adultes » mais aussi des adolescents et des retraités. Sont impliquées des personnes dans absolument toutes les couches de la société y compris au sommet du Système. C'est ce qui permet à ce genre de harcèlement de proliférer. Les harceleurs couverts par les puissants de ce monde se sentent tels des Cauzac, au-dessus des lois. Ces agissements criminels se pratiquent également en famille comme une activité récréative. Des *torture-partys* où les gens viennent de l'extérieur pour essayer les armes électromagnétiques ramenées notamment des USA mais inexistantes pour la loi française, alors pourquoi se gêner. Agressions également par le biais de l'utilisation détournée des i-phones.

Une personne peut être choisie de manière aléatoire, souvent les femmes d'un certain âge, seules, ou avec enfant, cibles les plus faciles. La cible sera persécutée par des groupes de personnes. Subira filature 24h/24h, violation de son domicile et de tous ses espaces privés sans effraction (les assureurs connaissent ce mode opératoire). Avec vandalisme mesuré afin que la police ne se déplace pas. Ou alors si la victime se rebelle et dépose plainte, tout sera fait afin de retourner la situation contre elle ; les agresseurs fabriqueront des situations de toutes pièces, la pousseront à bout afin que ce soit elle la fautive. Cependant, il est préférable pour les malfrats d'éviter une enquête afin de pouvoir agir en toute tranquillité. Les preuves d'intrusion ne seront vues que par la victime elle-même (objets déplacés, pris et remis plus tard, pas forcément au même endroit). Elles n'auront aucune valeur juridique. Pour le moment, vu le vide juridique français abyssal autour de cette criminalité.

Comme précisé dans la présentation d'ADHVER (Association de Défense des Victimes de Harcèlement Électromagnétique et en Réseau) : « Les victimes subissent 24h/24h, 7j/7, différentes formes de harcèlement en réseau dont les effets persistants sur une longue durée dégradent la santé physique et mentale, perturbent la vie privée, sociale et professionnelle, et parfois poussent à des actes suicidaires réussis ou entraînent des morts brutales par arrêt cardiaque. Les risques de cancers sont aussi étroitement liés aux effets dévastateurs de ces rayonnements électromagnétiques sur le système immunitaires ».

Les armes électromagnétiques
Ce n'est plus de la science fiction.

L'application des dernières technologies militaires offre, comme le rappelait Dr. MUNZERT déjà en 2004, l'effroyable potentiel d'agresser une personne au milieu d'une foule ou même au sein de sa propre famille. La torture à distance par des tirs d'énergie pulsées représente en effet le crime du futur, une menace terrifiante entre les mains des terroristes. Déjà, selon certaines victimes-cibles, des animosités inter-communautaires s'expriment de la sorte. Les Allemands de formuler une mise en garde contre ce danger dans le Rapport de risques de la Commission de la Protection au Ministère de l'Intérieur de la République Fédérale (Tome 48, année 2001...).

Aujourd'hui, les tirs d'énergie pulsée peuvent être déclenchés à des distances considérables.

« Il existe aux États-Unis des lois et des propositions de loi visant à interdire l'usage d'armes électromagnétiques depuis l'espace (plus de 60 km de hauteur), ce qui concerne l'émission d'ondes électromagnétiques depuis des satellites ». (*Droit comparé du harcèlement électromagnétique, 1.1. Propositions de lois fédérales, FREYHEIT, Louis, 2012*).

« Interdiction des armes électromagnétiques au Michigan. Cet État a passé deux lois pénales en 2003 ». (paragraphe 11., source *ibid.*).

« L'interdiction des armes électroniques dans le Massachusetts. Cet État réprime par l'Acts of 2004, Chapter 170, la possession d'armes électroniques : toutes les armes émettant un courant, impulsion, rayon, onde électrique pour handicaper, blesser ou tuer ». (paragraphe 12., source *ibid.*).

« Interdiction des armes électroniques dans le Maine. Cet État a passé la loi HP 868-LD 1271 sur l'utilisation criminelle d'armes électroniques ». (paragr. 13., source *ibid.*)

Ces armes à énergie dirigée appelées aussi non létales, ne tuent pas tout de suite...

***Slow-kill*, griller un être humain à petit feu, comment ça marche.**

Et quand on dit *slow* cela peut prendre dix, vingt ans. À raison des heures et des heures de torture électromagnétique quotidienne. Toujours au 21^{ème} siècle et en FRANCE, entre autres. Torture par des tirs d'énergie dirigée. Par des micro-ondes pulsées.

« Par des tirs d'ondes, de rayons d'énergie électromagnétique concentrée dans le but d'infliger douleur, mal-être, maux de tête, nausées et vomissements », et ce pendant des heures et des heures. « Mais aussi endommager ou détruire l'équipement ennemi, les installations ou le personnel. Source :« *Armes non létales : énergie dirigée (Directed Energy-DE)*, publié dans #Documentation par Nicolas MÉCHIN, 3. Juin 2014).

D'autres informations dans cette article - une boutique de vraies petites horreurs :

> « **Acoustique infrason** » :

«Le son à très basse fréquence qui peut voyager sur de longues distances et pénétrer facilement dans la plupart des bâtiments et des véhicules. La transmission du son grandes ondes entraîne des effets biophysiques: nausée, incontinence, désorientation, vomissements, éventuels dommages aux organes internes ou encore le décès de la personne ». « [...] Supérieur aux ultrasons car « en bande» ce qui signifie qu'il ne perd pas ses propriétés quand il change de milieu en passant de l'air aux cellules du corps par exemple. Vers 1972, un générateur à infrasons a été construit en France qui générait des ondes de 7 hertz. Lorsqu'il était activé il rendait les gens malades pendant des heures ».

> « **Son de déférence, Voix vers Crâne (Voice do skull V2K)** ».

« Dispositif qui permet de projeter une voix ou un autre son dans un lieu bien précis. Le son ne sera entendu qu'à cet endroit ».[...] « Arme non létale qui comprend un dispositif de type électromagnétique utilisant la transmission par micro-ondes de sons dans la tête d'une personne ou d'animaux par le biais de rayonnements micro-ondes pulsées et d'un appareil produisant des « son silencieux [...]». L'utilisation vertueuse du [...] « V2K à proximité des aéroports pour chasser et effrayer les oiseaux ».

> « **Mur thermique (armes à radiofréquences)** »

« Permet de projeter de l'énergie à travers un mur afin de faire s'élever la température du corps humain jusqu'à 107°F. [41,6C°]. Perturbe la régulation biologique interne en imitant les symptômes de fièvre ».

> « **Laser à UV**

qui ionise l'air afin de projeter un choc électrique à distance. Arme à rayon anti-personnel qui tétanise les tissus osseux, les paralyse ».

La high-tech criminalité en bande organisée permet de torturer et assassiner à distance comme ce fut le cas de Dr. Rauni Lena KILDE, une activiste finlandaise, décédée le 8. Février 2015 des suites d'un cancer déclenché, à n'en pas douter, par des années de torture par application de champs électromagnétiques et des tirs d'énergie pulsée.

Concernant le sujet sur la possibilité d'induire un cancer par les armes électromagnétiques, voir témoignage de Barrie TROWER, ancien officier de la Royal Navy ; parle d'armes parfaites (émission de voix, induction de cancers) <http://www.torturedinamerica.org/> ainsi que l'astrophysicien Jean-Pierre PETIT dans une interview (voir sur YouTube) où il évoque un rapport signalant cette possibilité.

«Pour un observateur extérieur, rien ne prouve l'existence d'un crime: on ne voit ni les tortionnaires, ni les instruments de torture[...]. Tout ce que les victimes rapportent ressemble à des fantômes ou à un scénario de science-fiction imaginaire. [...].

Ces crimes sont en effet invisibles, peuvent être perpétrés à distance le plus souvent sans laisser de traces. On peut torturer les gens sauvagement avec des micro ondes, sans que l'on puisse détecter quoi que ce soit, dans la mesure où les expertises météorologiques sont extrêmement difficiles à produire» (« La notice d'information » du Dr R. MUNZERT, avril 2004).

Par ailleurs, toutes les victimes-cibles rapportent des faits de sabotage, falsification, agressions, menaces et psychiatrisation dès lors qu'elles entreprennent à se défendre, à dénoncer ces crimes. Une torture accrue. Le règne par la terreur, toujours en France, et au 21 ième siècle. Le bébé Allien a 70 ans au bas mot ; il serait temps de poser quelques limites à ses forfaits.

Psycho technologies : contrôle de l'esprit

On est déjà allé trop loin

(Sources et citations ci-dessous : blogs de Rudy ANDRIA, lanceur d'alerte depuis 2004)

En 1998, Jean Pierre CHANGEUX Président du Comité Consultatif national d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé mettait en garde devant le développement galopant des neurosciences en faisant valoir que les progrès de l'imagerie cérébrale rendent possible l'invasion de la vie privée. « bien que l'équipement soit encore hautement spécialisé, il deviendra banal et susceptible d'être utilisé à distance. Cela ouvrira la voie à des abus tels que

l'invasion de la liberté individuelle, le contrôle du comportement et le lavage de cerveau[...]. »
(Sa déclaration à l'Assemblée publique annuelle du Comité, janvier 1998)

Et bien avant :

30. Juillet 1982

Rapport final sur les travaux de recherche en biotechnologie pour les systèmes aéronautiques durant l'année 2000 Volume II : « Au fur et à mesure que la course technologique continue, la connaissance des mécanismes d'action du RFR (rayonnement radiofréquence) avec les systèmes vivants et l'évaluation des effets pulsés de RFR démontrera la vulnérabilité des êtres humains aux champs complexes de rayonnements électromagnétiques pulsés, en combinaison avec d'autres contraintes ». (Final Report Biotechnology Research Requirement For Aeronautical Systems, Through Year 2000 volume II, réalisé par South west Research Institut San Antonio, Texas p. 181)

De beaux projets avec pour objectif :

- 1/ Définir la capacité des RFR à interrompre, dégrader ou diriger le fonctionnement du système nerveux central humain.
- 2/ Définir la capacité des RFR à interrompre ou dégrader les fonctions physiologiques telles que le débit cardiaque et la respiration.
- 3/ Définir la capacité des RFR à interagir avec d'autres agents chimiques et physiques et à évaluer leur impact combiné sur les humains.

Tout un programme...

« La compréhension croissante du fonctionnement du cerveau en tant qu'organe relié électriquement ont laissé envisager la sérieuse probabilité que des champs électromagnétiques appliqués puissants peuvent perturber un comportement normal [...]. En outre, le passage d'environ 100 milliampères à travers le myocarde peut conduire à un arrêt cardiaque et à la mort soulignant ainsi l'effet fulgurant d'une arme agissant à la vitesse de la lumière ».

Le crime parfait.

Et avant de tuer...

En 1983, la CIA déclare dans son Manuel de Formation à l'Exploitation des Ressources Humaines que « Le but de toutes les techniques coercitives est d'induire une régression

psychologique chez le sujet, en apportant une force extérieure pesant sur sa volonté de résister ». [...].

« [...] l'attention initiale devrait se focaliser sur la dégradation de la performance humaine via les effets de la charge thermique et des champs électromagnétiques, les travaux ultérieurs devraient porter sur les possibilités de diriger et interroger le fonctionnement mental, par l'utilisation de champs externes. Ceci ouvrirait une voie révolutionnaire qui permettrait de se défendre contre toutes actions hostiles et d'obtenir des renseignements, avant le déclenchement des hostilités ». (Rapport final sur les Travaux de Recherche en biotechnologie pour les systèmes aéronautiques durant l'année 2000, volume II p. 183).

...une couche de finition

[...](les opérations psychologiques) représentent un multiplicateur de force et font partie des armes non létales les plus efficaces disponibles auprès du Commandement des Forces Conjointes] ». Cf. Doctrine for joint Psychological Operations (Chef d'État-Major Interarmées des Etat-Unis, Joint publication 3-53,5 September 2003, copie à la National Security Archive, p.1-5).

Bien des choses à vous.

L'essentiel de ces techniques développées par l'industrie militaire est aujourd'hui aussi entre les mains des malfrats. Sert à agresser à harceler, à torturer à distance.

« [...]nombreux dispositifs librement et ouvertement vendus au public sont utilisés pour infliger le harcèlement. Ce sont des appareils de torture « low-tech »[...]. Arme qui induit des nausées, des maux de tête, etc. ... pour seulement 29\$ US, au moyen d'ondes hyperfréquences sonores. [...] arme vendue par une entreprise dont la page d'accueil du site web s'intitule « Application de la loi et équipement militaire » mais en fait cette entreprise vend au grand public des articles dont celui-ci sans restriction aucune au grand dam des résidents de l'État du Michigan, pourtant doté d'une loi sur l'interdiction des armes électromagnétiques en 2003. (Sources et citations ci-dessus : blogs de Rudy ANDRIA, lanceur d'alerte depuis 2004)

Avoir l'ascendant sur le cerveau de l'ennemi reste le nec plus ultra des vellétés militaro-industrielles. Pour s'entraîner à le mater, c'est le vôtre qui pourra faire l'affaire. Tout civil que vous êtes, vous pourriez devenir l'objet des expérimentations scientifiques « secret défense » comme certaines victimes cibles regroupées dans l'association française ADHVER (Association de Défense des Victimes de Harcèlement Électromagnétique et en Réseau) ou d'autres citoyens ciblés dans les pays dits civilisés à travers le monde.

Vous serez placés, sans votre consentement, dans des programmes conduits par les complexes militaro-industriels.

Très vraisemblablement pucé : une puce, un implant, surtout s'il est nano, c'est plus pratique et bien plus discret qu'un écheveau d'électrodes. Vous allez le gober l'implant comme une mouche lors d'une intervention chirurgicale ou dentaire sans que votre praticien soit d'ailleurs au courant, lors d'une prise de sang ou une opération de vaccination massive, v. peut-être par des chemtrails. Voir ce que disait sur le sujet l'astrophysicien Jean-Pierre PETIT il y a dix bonnes années de cela (Cf. « Implants sous-cutanés : Le Signe de la Bête », 19. Décembre 2003, et un rajout du 17. novembre 2009 ou « Comment loger une puce dans votre cerveau », 2006, son blog).

Vous émettrez alors des radiofréquences inhabituelles chez l'être humain. Dépenserez une fortune pour des appareils de mesures sophistiqués en plus des frais d'avocat, si tant est que vous en trouvez un, afin d'essayer d'apporter des preuves du viol informatico-électronique intégral de votre être et dans certains cas un viol tout court sous soumission chimique ou d'hypnose induite sans votre consentement.

Lors des intrusions à votre domicile sans effraction, des produits hallucinogènes seront introduits dans vos aliments. Ils faciliteront une mise sous hypnose forcée. Au réveil, vous trouverez des objets déplacés... par vous même. Votre animal domestique, martyrisé à ses heures aussi, vous regardera comme s'il ne vous reconnaissait pas. Bien sûr vous n'avez jamais été somnambule et vous ne l'êtes pas devenu d'un jour à l'autre. Et puis d'abord vous ne l'êtes pas. Vous êtes juste entre les mains des voisins criminels enrôlés par des réseaux mafieux. Ou bien, plus terrifiant, par des agents protégés par l'État. Ou les deux.

Désormais, vous représenterez la Honte de l'État qui se dit berceau des Droits de l'Homme et en tant que tel vous serez à surveiller 24h/24h.

Vous serez menacé, intimidé et contré dans toutes vos actions visant votre libération de l'Inqualifiable.

Il y aura parmi vous des dissidents, des lanceurs d'alerte, des opposants et combattants en tout genre, même ceux pour la paix ainsi que des citoyens ordinaires, choisis de manière aléatoire. Terrifiant, mais il vaut mieux être au courant.

À propos des commanditaires

Autant des réseaux mafieux que les services secrets. Des éléments de réponse concernant ces derniers dans l'article « Droit comparé du harcèlement électromagnétique: nécessité d'une loi française ». En France et probablement pas seulement, ils n'en feraient qu'à leur tête. «La France n'a pas organisé de contrôle parlementaire des services de renseignement. Une page du Monde du 22. Janvier 2012 s'en fait écho. La DCRI y est présentée comme évoluant hors de tout contrôle. Son service d'opérations spéciales consiste à faire tout ce qui est illégal, selon la règle du pas vu pas pris». (« Droit comparé du harcèlement électromagnétique : nécessité d'une loi », Louis FREYHEIT, 2012, paragraphe 25., Frein socio-juridique) .

Une réponse bien précise à cette question également dans le remarquable travail de Josselyne ABADIE : « *Du harcèlement en réseau au harcèlement global* », p.14 à17. Constat passablement effrayant pour les victimes-cibles que d'apprendre « [...] une implication conjointe d'entités gouvernementales comme les Renseignements Généraux et des réseaux de pouvoir ».

Miroir de l'état de décomposition morale avancé de nos sociétés modernes.

Cette information est corroboré par les documents de Nicolas DESURMONT, consultant belge en criminologie et intervenant auprès des organisations policières et de Renseignements généraux de plusieurs pays. Les informations qu'il publie dans « *Vers une problématique du harcèlement criminel en réseau* », 2006 sont en particulier basées sur des enquêtes menées auprès des services de police (notamment Police Scientifique) et de RG de plusieurs pays (France, Belgique, Canada, Italie et l'audition de 13 victimes de harcèlement en réseau [...], un condensé d'informations accessibles à tous puisqu'en ligne ». (Source : « Du harcèlement en réseau au harcèlement global », Josselyne ABADIE, 2011).

Dr. Reinhart MUNZERT avance, que «les instigateurs concernés payent, en outre, des sommes énormes, pour des expérimentations humaines illégales [...] afin d'étudier les effets biologiques des irradiations des armes à micro ondes».

Étayé ce constat également par des témoignages des victimes françaises: dans leur entourage une acquisition de voiture ou d'autre bien soudaine. La traque des cibles est assurée majoritairement par des véhicules flambant neufs.

Aujourd'hui, en cette fin 2015, plus aucun doute: des moyens colossaux sont mis en œuvre pour

expérimenter en toute illégalité les effets de l'électromagnétisme sur des civiles.

Appeler un chat un chat :

La torture est bel et bien pratiquée EN FRANCE.

« A propos des rares fois où la France est mentionnée comme faisant ou laissant faire de l'expérimentation humaine sur des otages sur son territoire, il faut aller chercher des bribes d'information outre-Atlantique, telle celle-ci éminemment succincte, extraite de :

Effects of GHz radiation on the human nervous system: Recent developments in the technology of political control. Analysis on Mind Control Electromagnetic Weapons.

soit : *Effets des radiations en GHz sur le système nerveux humain et récents développements technologiques pour le contrôle mental.* Ce texte avait été écrit dans [/ size] Global Research , le 6. mai 2006 et présenté par Harlan E. Girard . Université d'Arizona.

"Sur le plan intérieur, le nouveau matériel de communication est utilisé pour torturer et tuer des personnes qui correspondent à des profils donnés de terroristes , pour torturer et assassiner les citoyens qui appartiennent à des organisations qui promeuvent la paix et le développement en Amérique centrale , pour torturer ou tuer des citoyens qui appartiennent à des organisations opposées au déploiement et l'utilisation des armes nucléaires , et pour créer une race d'esclaves appelés automates ou ce qui est communément appelé le Manchurian Candidate .

Outre-mer, l'expérimentation se déroule sur des otages détenus par les États-Unis au Canada , en Grande-Bretagne , en Australie , en Allemagne , en Finlande et en France.[...]" (Cf. un post de l'internaute ETO401 sur le site de Doctissimo, modératrice de la rubrique Harcèlement électronique [électromagnétique]).

C'est pas des manières...

L'une des possibilités de torturer est la projection des messages auditifs à distance.

La Lettre de la FFCHS (Freedom from Covert Harassment and Surveillance) dans le Washington Post, adressée au Président Obama le 16. juillet 2013 le mentionne : « Certaines victimes seront soumises à l'effet auditif des micro-ondes ou Effet Frey, des micro-ondes qui dès lors qu'elles sont modulées et dirigées d'une manière spécifique vers une victime, provoqueront des voix, perçues comme provenant de l'intérieur ou de façon légère, derrière la tête de la victime ».

Cette monstruosité est décrite avec force de détails dans « *Droit comparé du harcèlement électromagnétique ; nécessité d'une loi française* » *A/ Impunité 23. - Harcèlement et victimes., FREYHEIT, Louis, 2012* . En voici quelques lignes :

« Elles [les victimes] se plaignent également de messages auditifs projetés à distance. Ce second aspect les conduit généralement à être rapidement qualifiées de personnes exaltées, troublées, démentes. [...] Avocats, médecins, ingénieurs, chercheurs, employés de tous les pays entendent des voix. [...] Bref, plus qu'une voix céleste sporadique, le cerveau de ces personnes est plutôt devenu une table de mixage, d'enregistrement et de collecte de données pour expérimentations et opérateur distant ».

Quelques uns d'autres travaux afin de :

contrôler, modifier, influencer sur le comportement humain via armes et dispositifs à énergie dirigée.

Avec pour but lecture des pensées et in fine le contrôle des masses.

(Sources blogs de Rudy ANDRIA)

> Dès 1931, on s'intéresse aux manifestations physiologiques, neurologiques, électriques... du cerveau lors de la réflexion, souvenir, émotion, activités mentales complexes.

> 1953 : John C. LILLY, expert scientifique : ses recherches sur des implants cérébraux pour stimuler le plaisir et la douleur (en collaboration avec la CIA, le FBI, la NSA).

> Le 5. Août 1974, le brevet américain *patent* 3,951,134 déposé pour « Appareil et méthode pour la surveillance et la modification des ondes cérébrales à distance. »

> Le 31.Octobre 1997 US *patent* 6,017,302 déposé pour la « manipulation acoustique subliminale des systèmes nerveux ».

> 28. décembre 1989 US *Patent* 5,159,703 intéressant la technologie du Silent Sound Spread Spectrum (Spectre étendu de sons silencieux). « [...] il est maintenant possible, en utilisant des superordinateurs, d'analyser les modèles émotifs humains par électroencéphalogramme et de les reproduire, puis de stocker ces faisceau de signature émotionnelle sur un autre ordinateur et à volonté d'induire silencieusement ou de changer l'état émotif à l'intérieur d'un être humain ». [...] Ces faisceaux sont alors placés sur les fréquences porteuses du Silent Sound (Son silencieux) et déclencheront silencieusement l'occurrence de la même émotion de base à l'intérieur d'un autre être humain. » Selon une source citée dans Jon Ronson, *The Men who Stare at Goats* (Simon & Schuster, 2005), p. 182, les États Unis utilisèrent des messages subliminaux contre les soldats irakiens pendant la première guerre du Golfe ».

> Le chercheur Dr. Nick LEWER (université de Bradford) en 1995 : « Il y a des projets pour des faisceaux à micro-ondes pulsées pour détruire les appareils électroniques de l'ennemi, des faisceaux sonores à très basses fréquences pour induire vomissements, spasmes intestinaux, crises d'épilepsie....[...] Il y a des projets pour le contrôle de l'esprit avec l'utilisation de messages de psycho correction, transmis par des stimuli subliminaux audio et visuels. Il y a des projets d'armes psychotroniques, apparemment la projection de conscience à d'autres endroits [...] »

Apparemment, disait ce chercheur il y a vingt ans. Nous y sommes.

> en 2003, «Effets de l'Exposition aux Micro-ondes sur le Comportement et les Fonctions Cognitives » (« Behavioral and Cognitives Effects of Microwave Exposure » par John A. d'ANDREA, Eleanor R. ADAIR et John O. de LORGE. Travaux effectués sur des animaux de laboratoire.

> Fours à micro-ondes utilisés comme armes, brièvement décrits dans le New Scientist, 23. Octobre 2006, cf. le *patent* (brevet)7,164,234 déposé le 18. Mars 2005 (« système haute puissance de micro-ondes utilisant une gamme commerciale peu coûteuse de magnétrons à verrouillage de phase »).

> et plus proche de nous, le périodique « *Comment ça marche* » n° 53 novembre 2014.

Lecture de vos pensées puisque vous le voulez bien :

« [...] dispositif intelligent, capable de transformer les ondes de la pensée en instructions numériques permettant de commander divers types d'appareils électroniques. L'utilisateur porte un casque *Emotiv* (Société Phillips et Accenture) qui lit son encéphalogramme et un écran portable affiche devant ses yeux des commandes simples : allumer, éteindre....]. Il [son utilisateur] peut ainsi, par la seule action de sa pensée, choisir des options, qui sont envoyées aux différents équipements du domicile ».

Lecture de pensées donc via casque d'électrodes sur la tête du quidam ébahi. Et par le biais d'un implant fourré dans le crâne à leur insu des proies d'apprentis sorciers étatiques ? Il faut des sous pour ces programmes là.

Et c'est autre que des commandes simples qui seront lues dans votre cerveau par les technologies de pointe des complexes militaro-industriels, trente ans d'avance sur ce qui veut bien nous être montré.

À ce sujet, « *Appel de détresse* » et la *Lettre ouverte au Premier Ministre* de Serge LABRÈZE.

> « Décoller et atterrir par la pensée devient presque un jeu d'enfant » annonce le commentaire sous la photo d'un pilote, un casque truffé d'électrodes sur la tête, les mains sagement rangées loin de toute commande dans son simulateur de vol. (Source : « Déchiffrer le code du cerveau » dans dossier Neurosciences, Larry GREENMEIER, rédacteur à la revue Scientific American, in Cerveau&Psycho - n°71 septembre-octobre 2015, p.76).

L'un des articles de ce dossier titre : « Attaques de la vie privée » sur les nuisances de l'interconnexion cerveau-ordinateur. Balayé le souci par l'intérêt que la connexion en question peut apporter pour « capter les informations [dans le cerveau] des gens ne pouvant pas communiquer normalement ». Certes. (Source ibid.)

> 100 brevets américains non classés traitant de la technologie pour la manipulation neurologique et subliminale, induite de l'extérieur.

En cas où ce ne serait pas suffisant...

Que faire ??

La situation apparaît passablement désespérée. Le combat s'annonce rude vu l'ignorance, l'indifférence et une certaine lassitude généralisées. Les gens, happés par une existence souvent « petite » ou laborieuse, occupés ailleurs, ne cherchent pas à se renseigner, à savoir. Or dans ce cas là, c'est bien du devoir de savoir dont il s'agit. Une sorte de malveillance si ce n'est de perversité ambiante aussi qui gagne du terrain partout. Mais qui pourrait bien accoucher de son contraire : solidarité, attention à autrui, entraide...

Il est grand temps de réagir face à certaines pratiques hors la loi de l'État et de ses services de renseignement qui en France évolueraient hors de tout contrôle parlementaire (source : « Droit comparé du harcèlement électromagnétique : nécessité d'une loi », FREYHEIT, Louis, 2012, paragraphe 25. Frein socio-juridique).

Certaines victimes-cibles dénoncent les expérimentations électromagnétiques de l'armée et/ou des renseignements sur la population et cherchent à pouvoir obtenir une levée du « Très secret défense » .

Et ce sera à l'État d'y mettre de l'ordre, de prendre en charge la lutte contre les réseaux mafieux pratiquant le harcèlement électromagnétique. À défaut, les gens pourraient finir par se faire auto justiciers...

Une certaine résistance s'organise. Résister, maître mot, ne pas cautionner l'inter connectivité de tout.

Refuser tant qu'on le peut encore les nouveaux compteurs électriques interconnectés Linky (voir des vidéos info et alertes sur you tube). Refuser des implants proposés sous un jour vertueux : retrouver plus facilement votre jeune enfant perdu (le Mexique), avoir un accès aisé VIP dans une boîte de nuit (l'Espagne)... En Australie, les soldats et les employés de banques sont déjà pucés obligatoirement...

On peut constater un manque de vigilance flagrant face aux nouvelles super technologies. Il est sécurisant, c'est vrai, de pouvoir repérer, à distance, les déplacements de sa mamie nonagénaire où qu'elle se trouve dans son appartement. Mais cela pourront être les vôtres, hackés par un voisin harceleur pour mieux vous agresser à travers vos murs.

Ouvrir son portail rien qu'en y pensant. Génial. Cependant, vous comprenez bien, à la lecture des informations ci-dessus, qu'un tiers (délinquant) saura aussi lequel... Passe pour le portail.

Les victimes commencent à s'organiser en Europe, aux USA, au Canada, en Australie. Des communautés de victimes-cibles sur les réseaux sociaux (Peacepink), des associations et des organismes tels ICAACT, EUCACH, STOPEG, FFCHS, STOPZET, COVHER, ADVHER.

Certains organismes (ICAACT) proposaient détections de radiofréquences sur les individus. En France, ADVHER est la première association en France a avoir entrepris une démarche en justice. En cours.

INFORMER

Il est à noter l'ignorance quasi totale des magistrats ainsi que du corps médico-psychologique du sujet. La difficulté des professionnels de différencier entre les symptômes dus au harcèlement et les troubles psychiatriques. Les uns et les autres sont liés ; le but des agresseurs étant de pousser la cible au mieux à finir dans un établissement psychiatrique. Les répercussions du *gang stalking*, le stress énorme dû à la torture physique infligée par les tirs d'énergie pulsée peuvent à la longue générer des troubles mentaux et dissimuler les exactions des harceleurs.

AGIR

Car se prépare une guerre électronique silencieuse civile, en plus de l'autre... Camouflée par la désinformation ambiante et par un probable contrôle mental des populations qui se met en place en sourdine.

« Ça fait peur ». Il est bien plus dangereux de continuer de se voiler la face...

Il est capital pour les victimes cibles de se rendre visibles. Inadmissible de souffrir la torture en silence dans le pays de la liberté d'expression, et ce qu'il en reste.

Alerter l'opinion par des actions de proximité ou à la portée de tous : créer des pétitions.

Afficher des infos dans son immeuble. Seront arrachées si vous ne restez pas à côté. En afficher ailleurs.

Se servir de sa voiture comme support de sensibilisation. Risqué mais efficace en terme de communication. Les harceleurs, comme tous les êtres de l'ombre, l'exècrent.

En parler autour de soi. Avec discernement. La méconnaissance de la problématique est quasi totale et générale. Qu'un James Bond s'injecte une puce (indétectable et indélogeable...) dans son bras afin d'être géolocalisé partout soit, mais vous ? Une gentille ménagère de soixante ans?? voyons...

Organiser une journée contre le harcèlement électromagnétique et des rassemblements publics. Se joindre à d'autres organismes contre le harcèlement à l'école, au travail. Sensibiliser le corps médical.

Se regrouper en association et coopérer entre associations et organismes divers. Dans ce cadre, entreprendre des actions en justice. Faire pressions sur les gouvernements. Sur le Parlement européen. Informer les députés, les commissariats de police, les préfets, les maires.

Face au crime du futur, nécessité absolue de légiférer.

Le 1^{er} et le 2. Octobre 2015 se terminait à Berlin la 2ième conférence européenne sur le *covert harassment*, le harcèlement secret en réseau et le harcèlement électromagnétique.

Tous, nous sommes des cibles potentielles.

Liens :

<http://lire-dans-les-pensees.blogspot.fr/p/preuve-de-lexistence-de-technologies-de.html>

<http://sans-langue-de-bois.eklablog.fr/harcelement-criminel-en-reseau-a98617283>